



GAN PATRIMOINE PROTECTION PLUS

Des garanties personnalisables

Des services d'assistance 24h/24 et 7j/7 en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès.

ASSURANCE PRÉVOYANCE INDIVIDUELLE

Agir à vos côtés pour **préserver vos revenus et protéger vos proches**

Maintenir votre niveau de vie et celui de vos proches en cas de coup dur est votre priorité... Voici pourquoi nous souhaitons vous aider à mettre en place une solution spécifiquement adaptée à votre profil.



Êtes-vous bien couvert **en Prévoyance** ?

Arrêt de travail, invalidité, décès...

Connaissez-vous les prestations de votre régime obligatoire ? Savez-vous qu'elles sont insuffisantes pour compenser vos pertes de revenus si vous ne pouvez plus travailler pendant plusieurs mois ?

À chaque étape de votre vie, il y a de bonnes raisons d'être prévoyant !

- Création d'entreprise
- La famille qui s'agrandit
- L'activité qui se développe...

Tout ce qu'il faut savoir sur **Gan Patrimoine Protection Plus**

Gan Patrimoine Protection Plus vous permet de percevoir :

En cas d'arrêt de travail

- des indemnités en complément de votre régime obligatoire
- des frais professionnels
- des frais de remplacement

En cas d'invalidité

- une rente
- un capital

En cas de décès

- une rente
- un rente éducation
- un capital

BON À SAVOIR

Vous êtes Travailleur Non Salarié : certaines garanties peuvent être souscrites dans le cadre fiscal de la loi Madelin. Dans ce cas, les cotisations sont déductibles de votre revenu professionnel dans les limites légales.

Votre conseiller vous accompagne pour définir au mieux les montants et franchises de chaque garantie en fonction de votre niveau de vie et de votre situation familiale.

« En cas d'arrêt de travail, qu'est-ce que je perçois ? »

- **Vous percevez des indemnités :**

- pour maintenir votre niveau de revenu,
- pour employer une personne qui pourra exercer une partie de votre activité
- pour continuer de payer vos frais fixes (loyer, location de matériel, taxes...)

« En cas d'hospitalisation, comment suis-je indemnisé ? »

- **Vous percevez une allocation par journée d'hospitalisation.**

LE SERVICE EN PLUS : pour vous aider, Mutuaide Assistance organise et prend en charge la venue d'une aide-ménagère ou d'une auxiliaire de vie à votre domicile.

« En cas d'invalidité, à quelle indemnisation ai-je droit ? »

- **Vous percevez une rente ou un capital en fonction du taux d'invalidité déterminé et du montant souscrit.**

LE SERVICE EN PLUS : Mutuaide Assistance prend à charge la venue d'un ergothérapeute pour identifier les aménagements à réaliser à votre domicile en cas d'invalidité (taux supérieur à 66 %).

« En cas de décès, que se passe-t-il vis-à-vis de mes proches ? »

- **Les bénéficiaires que vous avez désignés perçoivent le montant souscrit** sous forme de capital ou rente, rente à vie pour votre conjoint et rente d'éducation pour vos enfants. Ainsi, vous préservez le niveau de vie de vos proches.

LE SERVICE EN PLUS : Mutuaide Assistance organise et prend en charge le rapatriement du corps en cas de décès lors d'un déplacement ainsi que l'accompagnement psychologique de vos proches.

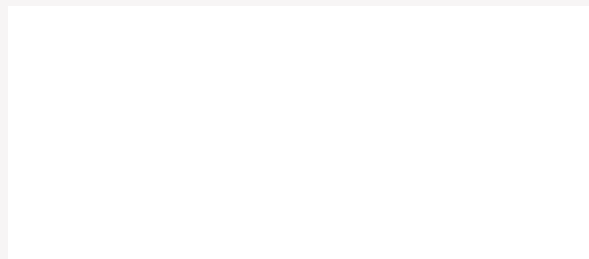
Et pour les pros ?

LE SERVICE EN PLUS : En cas d'imprévu, Mutuaide Assistance met en place des prestations pour assurer la continuité de votre activité : garde d'enfant à domicile, recherche d'un remplaçant, aide à la reconversion professionnelle...

Relai Famille

LE SERVICE EN PLUS : Un service d'assistance à domicile qui peut profiter à vos proches immobilisés, même s'ils ne sont pas assurés chez Gan Patrimoine. Relai Famille permet la mise en place de services de livraison de repas et de médicaments, d'aide à domicile, de garde à domicile et de téléassistance.

Votre conseiller vous accompagne au quotidien pour répondre à vos besoins de protection, quelle que soit votre situation professionnelle et personnelle.



Découvrez nos autres solutions



**Valorisation
du patrimoine**



**Financement
retraite**



**Succession et
transmission
de patrimoine**



**Prévoyance
et protection
famille**



**Optimisation
fiscale**

Retrouvez-nous sur



Pour les conditions et limites des garanties présentées dans ce document, se reporter à la Notice d'information.

Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles Société Anonyme d'intermédiation en assurance au capital de 2.364.120 euros - RCS Lille 457.504.694 - APE : 6622Z - Siège social : 150 rue d'Athènes - CS 30022 - 59777 EURALLILLE - N° d'immatriculation 09 051 780 - www.orias.fr

Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses filiales - Tél : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé) contact@ganpatrimoine.fr - www.ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros - RCS Paris 340 427 616 - APE : 6511Z - Siège social : 8-10 rue d'Astorg - 75008 Paris

Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

Ref. 1497 - 042022 - Photo : Pixabay

